



Consignes aux auteurs

ISSN 1768-2649 / ISSN en ligne 2261 - 2769

1. Les propositions d'article seront envoyées pour évaluation à l'adresse éditoriale de la revue : synergies.baltique@gmail.com. L'auteur y joindra un court CV. Lors de la remise définitive de l'article, il fera parvenir à la rédaction un texte rédigé de 5 lignes résumant son cursus et ses axes de recherche. Un article ne peut pas avoir plus de deux auteurs. Les noms des collaborateurs éventuels et de leur institution seront indiqués en note.
2. L'auteur enverra sa proposition et son article en langue française. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la stricte limite de 3 articles non francophones par numéro. En cas d'article traduit, le nom du traducteur doit figurer et être précédé de l'indication de la langue d'origine : « traduit de l'allemand par... ».
3. Les travaux seront inédits et n'auront pas été envoyés à d'autres lieux de publications. Ils n'auront pas non plus été proposés simultanément à plusieurs revues du GERFLINT. Les propositions et articles des chercheurs appartenant à la zone géographique couverte par la revue seront examinés en priorité.
4. Les articles suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique et du comité de lecture de la revue ou/et par des évaluateurs extérieurs. À l'issue de la double évaluation par les pairs, l'admission de l'article par la Rédactrice en chef de la revue est toujours sous réserve d'acceptation définitive par le conseil supérieur scientifique et technique du GERFLINT. L'auteur recevra le contenu de ces évaluations.
5. Le titre de l'article, centré, taille 10, en gras et en petits caractères, ne sera pas trop long. Le prénom et le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, du pays et l'adresse électronique de l'auteur seront centrés et en petits caractères.
6. L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 8-10 lignes maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales, taille 9.
7. L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera traduit en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé.
8. La police de caractère est Trébuchet ou Times New Roman, taille 10. Le texte, sur

fichier Word, doit être saisi au kilomètre. La tabulation est interdite. La revue a son propre standard de mise en forme.

9. L'article, dans la mesure du possible, sera d'une longueur comprise entre 15 000 et 30.000 signes, soit 6-12 pages Word, bibliographie et notes comprises. Les articles s'éloignant trop de ces limites ne seront pas acceptés.

10. Tous les paragraphes (titres en gras, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La segmentation en 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

11. Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italique*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même aux noms propres et dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

12. Les notes (taille 8), brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article après la bibliographie avec appel de note automatique continu (1,2,...5).

13. Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit: (Dupont, 1999 : 55).

14. Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs, seront en italique, taille 9, séparées du corps du texte par un espace. Les citations courtes resteront dans le corps du texte, taille 10. Les citations dans une langue autre que celle de l'article devront être traduites dans le corps de l'article avec la version originale en note.

15. La bibliographie en fin d'article (taille 10, sans alinéa) s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement alphabético-chronologique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée.

16. Pour un ouvrage

Baume, E. 1985. *La lecture - préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris : PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

17. Pour un ouvrage collectif

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture.

18. Pour un article de périodique

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

19. **Pour les références électroniques**, les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront l'hyperlien et le soulignement automatique de ces références et les feront suivre de la date de consultation après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

20. Les textes seront conformes à la typographie française. En cas de recours à l'Alphabet Phonétique International, l'auteur pourra utiliser gratuitement les symboles phonétiques sur le site :

<http://www.sil.org/computing/fonts/encore-ipa.html>

21. Tout document (graphiques, schémas, figures, photos, cartes géographiques, etc.) sera envoyé au format PDF ou JPEG, avec obligation de références, de mettre une légende et un titre selon le copyright sans être copié/collé mais scanné à plus de 300 pixels (avec paramètres de cadrage). Les images et photos devront être envoyées à part. Un extrait de texte scanné doit être réécrit en Word. Il est également possible d'utiliser un logiciel de reconnaissance des caractères pour éviter tout problème de qualité d'impression. L'épaisseur de trait des tableaux doit être de 0,25. Les tableaux (Police Trébuchet Taille 8) qui ne sont pas assez clairs sont refusés.

22. Les captures d'écrans sur l'internet et extraits de films ne sont pas acceptés. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références.

23. Lorsque l'article aura reçu un avis favorable ou favorable sous réserve de modifications, son auteur est prié de procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles sous réserve de modification seront soumis à une seconde évaluation.

24. L'article sera mis en ligne et diffusé par le service éditorial du GERFLINT dans son intégralité. L'auteur recevra un exemplaire du numéro imprimé dans un délai maximal de 4 à 6 mois à partir de la date de mise en ligne du numéro. Une contribution pour affranchissement peut être demandée.

25. Une fois publié et numérisé par le GERFLINT, l'article pourra être déposé en post-publication à condition que le Directeur de publication ainsi que le Pôle éditorial soient avertis et en donnent l'autorisation. Les demandes sont à envoyer à l'adresse suivante : gerflint.edition@gmail.com